

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 septembre 2011

Etaient présents : Xavier MAZERAT, Maxime CHAILLEU, Franck LE NOË, Georgette JAMIN, Guy BIZERY, Nathalie LEMARCHAND, Adèle TORDJMAN, Annick LE GUEN, Charles André BOYER, Jean-Paul BEUVIER, Céline CAUDRON, Richard LEROY, Sonia GUIGNARD, Sylvie DELETRAZ

Etaient excusés : Serge LÉPINE (pouvoir à Maxime CHAILLEU), Isabelle CORMIER (pouvoir à Richard LEROY), Frédéric PAUL (pouvoir à Jean-Paul BEUVIER) Sophie LEPELTIER (pouvoir à Céline CAUDRON)

Secrétaire : Richard LEROY

Objet : CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT ET AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;

VU l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service et la tarification ;

VU le rapport de la commission d'ouverture des plis présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;

VU le rapport du maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

Chaque conseiller municipal a reçu un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX pour un contrat de délégation du service public d'assainissement collectif d'une durée de 8 ans, du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2019 ;

Et considérant qu'il est également nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la commune, du délégataire, des abonnés et des propriétaires et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus parmi les annexes du contrat ;

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- . d'approuver le choix de la société VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX comme délégataire du service public ;
- . d'approuver le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} octobre 2011 ainsi que ses annexes ;
- . d'approuver le règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la commune, du délégataire, des abonnés et des propriétaires ;
- . d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- . approuve la proposition sur le choix de VEOLIA EAU COMPAGNIE DES EAUX ;
- . approuve le contrat proposé et ses annexes ;
- . approuve le règlement de service ;
- . autorise Monsieur le maire à signer le contrat de délégation du service public avec ladite société et toutes pièces s'y rapportant dès que la délibération aura été visée par le contrôle de la légalité.

Objet : MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal de l'avenant au contrat passé avec la mutuelle nationale territoriale et rappelle que le budget communal abonde ce fond à hauteur de 25%.

Le conseil municipal prend acte de la modification du taux de cotisations des agents qui passe de 1,31% à 1,38%.

autorise le maire à signer l'avenant.

Objet : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MALICORNAIS

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'à l'initiative du président de la communauté de communes du val de Sarthe, une rencontre est organisée avec les élus de Malicorne-sur-Sarthe et de Mézeray par le cabinet KPMG pour discuter sur un premier bilan établi à partir des données fiscales.

Il informe aussi le conseil municipal que le président de la communauté de communes du pays sabolien a demandé aux services du préfet d'étudier la faisabilité du rapprochement avec les services de Sablé.

Le préfet ne diligentera pas d'étude.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la communauté de communes du pays malicornais doit contacter le service du Domaine pour obtenir une estimation des bâtiments communautaires avant de pouvoir calculer la soule due à chaque collectivité.

Cependant, il informe le conseil municipal que la dissolution de la communauté de communes du pays malicornais a été validée.

Objet : MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que M. Rivet l'architecte a proposé un plan du bâtiment et une élévation qui ont été agréées par les professionnels de santé et les membres de la commission.

Un rendez-vous est programmé pour présenter le projet à l'architecte des bâtiments de France.

Des demandes de subventions chiffrées pourront être demandées auprès des différents organismes : ARS, MSA, préfecture, Conseil général, Conseil régional, réserve parlementaire, etc...

En l'état actuel du projet, Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer, par vote à bulletin secret, sur le projet tel qu'il est présenté :

Par 15 voix pour, zéro voix contre et 3 bulletins blancs,
le conseil municipal décide de poursuivre le projet.

Objet : UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 24 juin 2011.

En complément des dispositions prises, il est prévu que l'Entente Val de Sarthe utilise le terrain annexe pour des matches de jeunes le samedi matin.

La convention de mise à disposition le précisera.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Objet : PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS DE TÉLÉPHONE
ER 005237 – RUES GIRARD, BERNARD PALISSY et EMILE TESSIER

Monsieur le maire informe le conseil municipal du projet du département de renforcement et de modernisation des réseaux de distribution d'électricité rue Girard, rue Bernard Palissy et rue Emile Tessier.

La réalisation de cette opération peut être en souterrain de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision prise par le département lors de son assemblée du 7 février 2002 d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par France Télécom et financé par les collectivités.

Le coût de cette opération est estimé par France Télécom à 50 000 € HT.

Conformément à la décision du Conseil général du 7 février 2002 le reste à financer par la commune est de 60% du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

. confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
. sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du Conseil général pour une réalisation si possible en 2012,

. sollicite le département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 3 000 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du département pour la réalisation des travaux,

. accepte de participer à 60% du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution,

. s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

. autorise le maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Objet : RÉSILIATION DU CONTRAT DE LOCATION DU CEDECA

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de demande de résiliation du bail verbal pour les locaux utilisés en zone artisanale 17, les Belles Poules par le CEDECA devenu CER France.

Le conseil municipal prend acte de cette résiliation du 31 octobre 2011.

Objet : RAPPORT DES COMMISSIONS

Maxime CHAILLEU : commission travaux

La prochaine commission des travaux se tiendra le 01 octobre ; elle conduira les membres dans les locaux de l'ancienne poste pour voir les travaux réalisés en vue de l'installation de l'office notarial.

La commission de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'activité du musée de l'espace faïence.

Les travaux de trottoirs du boulevard Rabigot sont en voie d'achèvement ; les bordures de trottoirs à l'angle de la rue Oudinot seront abaissées par les soins de l'entreprise réalisant les travaux d'électrification.

Georgette JAMIN : commission affaires sociales

L'organisation du Téléthon devra tenir compte des 25 ans de l'association. Ce sera le chiffre fétiche autour duquel tournera la manifestation. Ce sera vraisemblablement la dernière année de Thierry Roger en tant qu'animateur de la caravane

Guy BIZERY : commission animations et pôle faïence

Les animations de l'été 2011 peuvent se résumer comme ci-dessus

. 01 juillet – soirée franco-turque avec le groupe Arasta Bazar : 130 personnes avec 40 repas pour un coût total de 343,31 €

. 08 juillet – Café de Paris à la Boule d'Or : 75 repas pour un coût de 673,77 €

. 22 juillet – soirée antillaise avec l'ACMA : 200 personnes avec 140 repas pour un coût de 332,47 €

. 12 août – soirée des aînés : 180 personnes pour un coût de Sacem de 43,31 €

. 19 août – sardinade avec la Compagnie du Métronome pour 1 181,22 €

L'organisation d'un car est déjà programmée pour participer aux mouclades d'automne à Pénestin.

Guy Bizery est en pleine finition de la préparation du mobilier nécessaire pour le salon des métiers d'art à Tours pour lequel la commune reçoit une subvention de Leader et de la mission des métiers d'art.

Nathalie LEMARCHAND : affaires scolaires et communication

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le premier conseil municipal des jeunes s'est réuni aujourd'hui à 17h15. Un compte rendu sera bientôt disponible. Les jeunes ont pris l'initiative d'organiser un rallye vélo pour permettre la découverte de la commune le samedi matin 19 novembre. Ils seront invités aux manifestations officielles.

Annick LE GUEN : commission jeunesse, petite enfance et sport

Maison des assistantes maternelles : la modification des plans du couloir de l'étage a été demandée par la commission accessibilité ; ce changement influera peu

l'économie du projet. Le permis de construire ne peut être délivré sans cet avis favorable. En conséquence les travaux auront un peu de retard. Concernant le financement les nouveaux contrats régionaux seront dans la continuité en fonction des projets investissant dans les économies d'énergie.

Le guide de la petite enfance fait avec le Pays Vallée de la Sarthe est en cours de réédition. Il apporte un soutien intéressant aux assistantes maternelles et aux parents.

La commune recevra le jeu des « mille euros » le mardi 11 octobre prochain à la salle des fêtes.

La pratique d'activités sportives se heurte à un manque de bénévoles tant pour maintenant le fonctionnement des associations en cours que pour en créer de nouvelles. L'idée de la fusion d'associations est intéressante mais la complexité du système à mettre en place est un frein.

Adèle TORDJMAN – Sylvie DELETRAZ : commission fleurissement

Pour la remise des prix du fleurissement les récompenses seront prises chez les fleuristes locaux même si la dépense est plus onéreuse. Pour le fleurissement d'hiver il faudra établir des devis. La remise des prix du fleurissement 2011 aura lieu le 14 octobre prochain à 20h30.

Sonia GUIGNARD : commission cantine

Il y a actuellement 150 à 160 enfants par jour au restaurant scolaire. Les enfants ne sont pas toujours disciplinés. Il est important que le moment du repas soit convivial. Quelques impayés de l'an passé ont été adressés au contentieux.

Franck LE NOË : personnel communal

Le contrat de remplacement temporaire d'un agent en congé thérapeutique est prolongé jusqu'au 31 décembre 2011. Le contrat aidé qui prend fin le 15 octobre ne sera pas renouvelé. Les entretiens d'embauche pour le remplacement de l'adjoint d'animation sont prévus à partir du 15 novembre.

Xavier MAZERAT

Economies d'énergie

Le pays de la Vallée de la Sarthe, en partenariat avec l'ADEME, s'inscrit vers une démarche de réduction des consommations énergétiques sur notre territoire.

Le principe est simple : des familles malicornaises se regroupent au sein d'une équipe afin d'économiser le plus d'énergie possible (au moins 8% par rapport à l'hiver précédent) sur les consommations de leur maison d'habitation.

L'équipe sera aidée par un animateur de l'Espace Info Energie de La Sarthe qui dispensera ses conseils et suivra les relevés de consommations.

Notre territoire est le seul à participer à ce projet. Pour les personnes intéressées, se renseigner auprès de la mairie. Fin des inscriptions : fin octobre 2011.

Prochain conseil municipal : vendredi 28 octobre

